

DEMANDE DE CARTE D'ACCES A L'AIRE PIETONNE
Réservé aux ayants droit

Partie Réservée à l'administration

Date de réception de la demande :

Dossier suivi par le pôle administratif de la Direction
de la Prévention et de la Sécurité Publique

Visa de l'agent :

Carte transmise le :

DEMANDEUR :

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Port : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Particulier (*arrêt de 15 min toléré*) Professionnel (*arrêt de 30 min toléré*
08h00 à 11h00)

Autres : _____

VEHICULE :

Véhicules appartenant au demandeur et nécessitant un accès à l'aire piétonne

*(place Maurice FAURE, place Perrot de VERDUN, place du Pont, place aux Herbes, rue Pélisserie, rue Pêcherie entre
la place du Pont et la place Puits du Cheval)*

Marque : _____ Modèle : _____ Immatriculation : _____

Marque : _____ Modèle : _____ Immatriculation : _____

Marque : _____ Modèle : _____ Immatriculation : _____

Marque : _____ Modèle : _____ Immatriculation : _____

Marque : _____ Modèle : _____ Immatriculation : _____

PIECES A JOINDRE

À actualiser chaque année à la date anniversaire

Pour les particuliers :

- Copie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois
- Copie du certificat d'immatriculation faisant état d'une adresse dans le périmètre piétonnisé
(concerne uniquement les véhicules dont le PTAC est inférieur à 3,5t et les deux roues)
- Copie d'un justificatif d'identité (Carte Nationale d'Identité, Passeport, Permis de conduire)

Pour les professionnels :

- Copie de la carte professionnelle
- Copie du certificat d'immatriculation des véhicules intervenant sur l'aire piétonne
(concerne uniquement les véhicules dont le PTAC est inférieur à 3,5t et les deux roues)
- Copie d'un justificatif d'identité (Carte Nationale d'Identité, Passeport, Permis de conduire)
- Copie de l'autorisation d'effectuer des travaux (délivrée par la Mairie)

La première dotation pour une carte d'accès à l'aire piétonne est gratuite.
En cas de perte, de vol, de détérioration ou de non restitution, cette carte sera facturée selon la tarification en vigueur.

Fait à _____, le __/__/__

Signature :
Précédée de la mention "lu et approuvé"

Formulaire et pièces jointes à retourner à l'adresse mail ou postale ci-dessous

INFORMATIONS

(ne pas renvoyer)

Arrêtés en vigueur

- [avp_004_garis_aire_pietonne_maurice_faure_herbes](#)
- [avp_005_garis_aire_pietonne_perrot_verdun_pelisserie](#)
- [avp_012_garis_aire_pietonne_pont_pecherie](#)

Éléments remis aux ayants-droit

- 1 carte d'accès par personne / société.
- 1 macaron par véhicule.
- 1 disque de stationnement par personne,
OU
- 2 disques de stationnement si la personne réside et travail avec un autre véhicule sur l'aire piétonne.

Données personnelles

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la Mairie de Romans-sur-Isère uniquement, afin de permettre la création autorisations d'accès à l'espace piéton des quatre places.

Conformément à la [loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée](#), vous disposez d'un [droit d'accès](#) et [de rectification](#) aux informations qui vous concernent.

Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à l'accueil de la Mairie.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, [vous opposer au traitement des données vous concernant](#).

Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL.